

J.O n° 164 du 18 juillet 2007  
texte n° 8

**Décrets, arrêtés, circulaires**  
**Textes généraux**  
**Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales**

Arrêté du 26 juin 2007 portant organisation des concours de rédacteurs territoriaux par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

NOR: IOCB0759146A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 26 juin 2007, des concours sur épreuves pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sont ouverts dans les spécialités administration générale et secteur sanitaire et social.

Les épreuves écrites d'admissibilité pour chacune des spécialités se dérouleront le mercredi 19 mars 2008. Les épreuves orales d'admission des concours se dérouleront durant le mois de juin 2008.

La période de retrait des dossiers de candidature est fixée du mardi 25 septembre 2007 au mercredi 17 octobre 2007 :

- soit lors d'une préinscription sur le site internet du centre de gestion : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr).

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le centre de gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées ;

- soit à l'accueil du centre de gestion : 3340, route de Neufchâtel, à Bois-Guillaume, aux horaires d'ouverture ;

- soit par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au centre de gestion, 3440, route de Neufchâtel, BP 72, 76233 Bois-Guillaume Cedex (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription adressé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et rejeté.

Le dépôt des dossiers est fixé au jeudi 25 octobre 2007 :

- soit à l'accueil du centre de gestion, 17 heures dernier délai ;

- soit par voie postale au centre de gestion de la Seine-Maritime (le cachet de la poste faisant foi).

Les concours de rédacteur territorial sont ouverts dans la spécialité administration générale pour 259 postes et dans la spécialité secteur sanitaire et social pour 40 postes, ainsi répartis :

=====  
Vous pouvez consulter le tableau en cliquant,  
en bas du document, dans l'encart "version PDF"  
JO n° 164 du 18/07/2007 texte numéro 8  
=====

Les demandes de retrait de dossier et les dépôts de dossier par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptés.

Aucune modification dans le dossier ne pourra être enregistrée à partir de la clôture des inscriptions.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être

communiqués sur simple demande adressée à M. le président du centre de gestion de la Seine-Maritime, 3440, route de Neufchâtel, BP 72, 76233 Bois-Guillaume Cedex.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCB0759146A>